

PROMULGATION

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 19 0151

AVIS est par la présente donné que la résolution ci-après décrite a été adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 juin 2023. Cette résolution a été approuvée par le directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 6 juillet 2023 comme en fait foi le certificat de conformité délivré en date du 7 juillet 2023.

PPCMOI afin d'autoriser la construction d'un (1) bâtiment résidentiel de trois (3) étages avec mezzanine, comprenant vingt-trois (23) logements et incluant un stationnement souterrain, sur les lots portant les numéros 1 705 968 et 1 705 969 du cadastre du Québec (avenue George-V)

La présente résolution est entrée en vigueur le 7 juillet 2023 et peut être consultée à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 juillet 20203.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement